



4 octobre 2022

BTP : COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS ?

Webinaire

OPPBTP

 **l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

 **IRISST**
SANTÉ & SÉCURITÉ DES ARTISANS
DU BTP-PAYSAGE



**Anne
ZINET**

Chargée de Com
Carsat-MP



**Pascale
HUBER**

Ingénieur Conseil
Carsat-MP



**Marie-Christine
GUILLAUME**

Directeur Services &
Prestations - OPPBTP



**Jacques
BALZER**

Ingénieur Conseil
Carsat-AM



**Pauline
GOINEAU**

Responsable
Technique - IRIS-ST



**Sébastien
LE MÉTAYER**

Ingénieur Conseil
Carsat-LR

CE QUE NOUS ALLONS VOIR AUJOURD'HUI

BTP et santé au travail

Prévenir les risques professionnels

Les solutions pour les petites entreprises



QUI SOMMES NOUS ?



Un réseau organisé autour de trois missions complémentaires

LA RÉPARATION

INDEMNISER ET ACCOMPAGNER

toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail



LA TARIFICATION

FIXER LES TAUX

de cotisations AT/MP des entreprises



LA PRÉVENTION

PRÉVENIR

les risques professionnels

NOTRE RÔLE

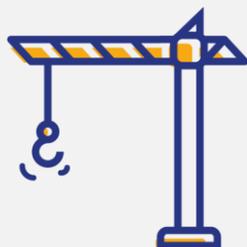
"Sensibiliser et accompagner les employeurs pour une santé durable au travail"

Nos offres de service en matière de prévention :

- Accompagnement sur des risques particuliers
- Formation
- Document technique



50 000 visites d'entreprises et de chantiers par an : les entreprises visitées correspondent à **28% des sinistres** et **33% des dépenses de la branche**



Plus de 1,2M de personnes formées à la prévention des risques par an par des organismes habilités par la branche

QUI SOMMES NOUS - NOTRE RÔLE



L'organisme de prévention de la branche BTP

Accompagner les entreprises du BTP dans la maîtrise des risques et l'amélioration des conditions de travail avec :

- des outils en ligne sur preventionbtp.fr
- de l'assistance technique et du conseil sur chantier
- des formations culture sécurité, organisation de chantier en sécurité

QUI SOMMES NOUS - NOTRE RÔLE



IRIS-ST = INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION SUR LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Site : www.iris-st.org Application smartphone : [Les mémos Iris-st](#)



SENSIBILISER

**SUR LES QUESTIONS
DE SANTÉ ET DE
SÉCURITÉ**



ACCOMPAGNER

**LES ARTISANS DANS
LEUR DÉMARCHE DE
PRÉVENTION**



METTRE EN RELATION

**PROFESSIONNELS DU
BTP, INDUSTRIELS,
INSTITUTIONNELS**



INNOVER

**EN DÉVELOPPANT DES
OUTILS ET SOLUTIONS
ADAPTÉS**



01

BTP ET SANTÉ AU TRAVAIL

C'EST QUOI LE BTP ?

L'activité du BTP regroupe :

le Gros-Œuvre

30%



le Second-Œuvre

50%



les Travaux-Publics

20%



IMPORTANT

Le secteur économique du bâtiment et travaux public (**BTP**) rassemble l'ensemble des activités et des corps de métiers intervenant dans le cadre de la construction d'édifices et d'infrastructures publics et privés, à destination industrielle ou non.



Quels sont les principaux risques ?

% DES ACCIDENTS DUS AUX MANUTENTIONS MANUELLES



49,3%



50%



51,2%

% DES ACCIDENTS DUS AUX CHUTES DE HAUTEUR



16,7%

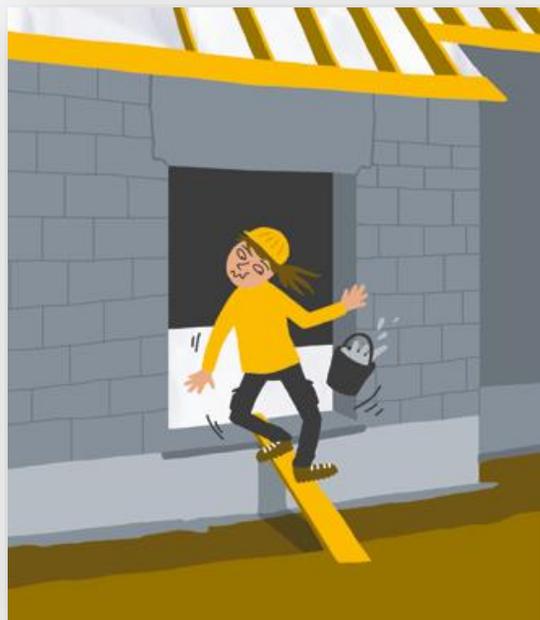


19%



11,4%

% DES ACCIDENTS DUS AUX CHUTES DE PLAIN-PIED



14,3%



7%



17,4%

% DES ACCIDENTS DUS À L'UTILISATION DES OUTILLAGES À MAINS



13,9%



18%



10,8%

93% DES AT SONT LIÉS À CES QUATRE RISQUES





Pour quelles conséquences ?

8 MILLIONS

**de journées
perdues par an**



73

jours

**d'arrêt en moyenne pour
un accident du travail**



260

jours

**d'arrêt en moyenne pour
une maladie professionnelle**





02

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

DEUX ÉTAPES POUR PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

1

IDENTIFIER
ET ÉVALUER



2

AGIR





1

Identifier et évaluer



ÉVALUER GRÂCE AU DOCUMENT UNIQUE

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

- présente les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés de votre entreprise ;
- comprend un inventaire des risques identifiés ;
- représente un premier pas dans votre démarche de prévention des risques.



À VOIR

Le Document Unique est une obligation légale de l'employeur

Voir les nouveautés 2022 :
[Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022](#)
[Décret n° 2022-653 du 25 avril 2022](#)



2 Agir pour prévenir les risques professionnels





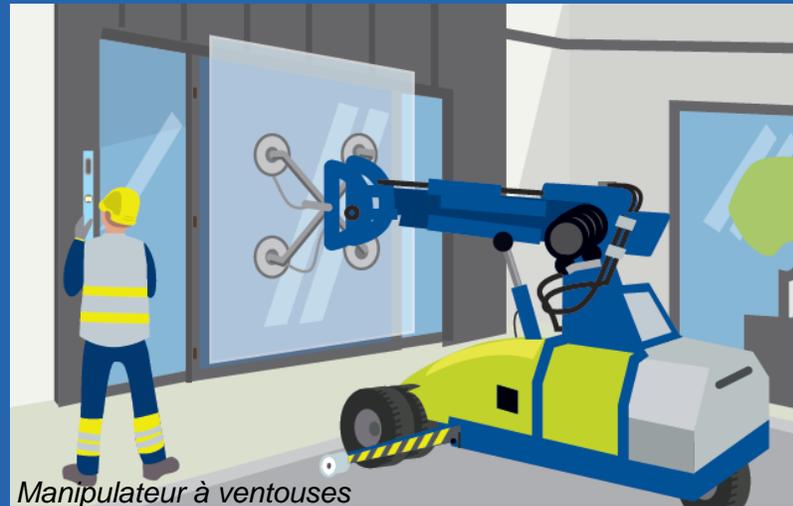
Réduire les manutentions manuelles

Exemples de solutions



Monte-matériaux

Gros-Œuvre/Couverture



Manipulateur à ventouses

Second-Œuvre



Lève plaques et tampons

Travaux Publics



Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied

Exemples de solutions



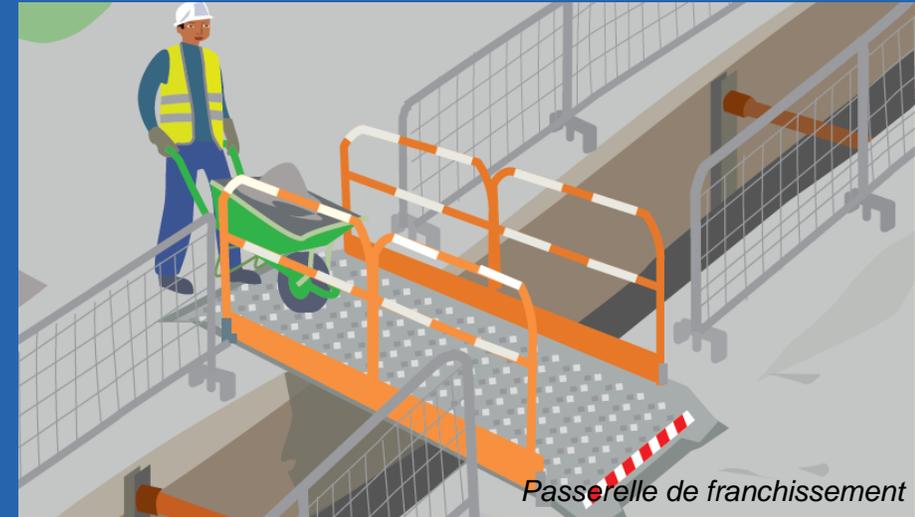
Escalier provisoire d'accès

Gros-Œuvre



Plateforme de travail réglable en hauteur

Second-Œuvre



Passerelle de franchissement

Travaux Publics



Réduire les risques liés à l'utilisation des outillages à main

Exemples de solutions d'outils anti-vibratiles



Brise-béton anti-vibratile

Gros-Œuvre



Perforateur anti-vibratile

Second-Œuvre



Compacteur radiocommandé

Travaux Publics



Améliorer les conditions de travail et d'hygiène sur les chantiers

Exemples de solutions



Coffret électrique



Base vie mutualisée

Tous secteurs BTP



03

QUELLES SOLUTIONS POUR LES PETITES ENTREPRISES ?

UNE OFFRE OPÉRATIONNELLE ADAPTÉE AUX TPE



Outil en ligne d'évaluation des risques professionnels : Document unique

Pages web INRS et ameli

Agir suite à un accident du travail



Outil de formation en ligne « Les bases en prévention »



Fiches CBCM*

*:Comment bien choisir son matériel

Cahier de l'accueillant



Solutions BTP

TutoPrév' BTP





L'outil « Document Unique d'Évaluation des Risques » (DUER)

ÉVALUER VOS RISQUES PROFESSIONNELS



3 ÉTAPES :

- 1 choix du métier
- 2 sélection des risques dans une liste de 6 risques majeurs
- 3 sélection des actions "FAITES" ou "À FAIRE" dans une liste proposée pour chaque risque sélectionné



Le PLAN D'ACTION est automatiquement créé

Impression du DOCUMENT UNIQUE

Impression de l'affiche PLAN D'ACTION

ÉVALUER VOS RISQUES PROFESSIONNELS

OPPBTP

mon
DOC
unique  Prem's

Un outil en ligne entièrement gratuit
accessible dans un compte personnel sécurisé
mondocuniqueprem's.fr

ÉVALUER VOS RISQUES PROFESSIONNELS *(suite)*

L'OUTIL "PLAN D'ACTION COVID-19"

VOUS PERMETTRA
D'IDENTIFIER DES
MESURES
OPÉRATIONNELLES
POUR PROTÉGER
VOS SALARIÉS



IMPORTANT

Rendez-vous sur le site [INRS](#)
pour accéder à l'outil



**Et encore plus d'outils
pour vous accompagner
dans la prévention des
risques**

UN OUTIL POUR AGIR SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL

Agir suite à un accident du travail

Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, cet outil propose une aide pour mettre en place des actions correctives suite à un accident du travail, afin qu'il ne se reproduise pas.

Chaque accident est particulier et un outil comme celui-ci ne peut traiter l'ensemble des accidents possibles. Vous avez donc la possibilité d'ajouter dans l'outil des causes spécifiques et d'associer à ces causes des mesures de prévention adaptées à votre situation.

IMPORTANT



Rendez-vous sur le site ameli.fr ou sur le [site de l'INRS](#)



METTRE EN PLACE LES SOLUTIONS INCONTURNABLES EN PRÉVENTION

UNE COLLECTION DE 8 FICHES SOLUTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE POUR PASSER À L'ACTION DÈS MAINTENANT

Facilitez et réalisez en sécurité vos activités de repérage et suivi de chantier

Travaillez en sécurité dans les escaliers

Mutualisez vos équipements d'hygiène et de restauration sur chantier de maisons individuelles

Démolissez en sécurité

Approvisionnez en sécurité vos matériaux en toiture

Travaillez sans poussières de silice dans les activités de bâtiment

Levez plaques et tampons en sécurité

Compactez en sécurité sans bruit ni vibrations

IMPORTANT

Rendez-vous sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) pour accéder à ces fiches

ZOOM SUR UNE FICHE SOLUTION BTP



Facilitez et réalisez en sécurité vos activités de repérage et de suivi de chantier avec un drone

A l'occasion d'interventions de courte durée (reconnaissance, diagnostic...) en vue de réfection, les salariés interviennent en hauteur en s'exposant à des risques importants de chutes de hauteur.

➤ Évitez les risques liés aux chutes de hauteurs

- Des mesures organisationnelles et techniques permettent d'éviter ou de limiter les risques :
- Travail à distance hors de la toiture, avec recours à des nacelles ou échafaudages roulants
 - Travail à distance avec des outils optiques (jumelles, caméra...)
 - Travail à distance avec des drones

➤ Utilisez des équipements adaptés

Des solutions existent et peuvent être mises en œuvre :

Équipement	Avantages	Inconvénients
Nacelle	<ul style="list-style-type: none"> travail à proximité possibilité d'intervention immédiate si besoin 	<ul style="list-style-type: none"> utilisation d'un engin pour l'amener sur le lieu d'utilisation contraintes d'environnement (accessibilité, stabilité du sol...) risques liés au travail en hauteur formation type Caces@ obligatoire
Echafaudage roulant	<ul style="list-style-type: none"> travail à proximité possibilité d'intervention immédiate si besoin 	<ul style="list-style-type: none"> contraintes d'environnement (stabilité du sol...) risques liés au travail en hauteur formation obligatoire
Drone	<ul style="list-style-type: none"> suppression des risques liés au travail en hauteur (utilisation depuis le sol) éloignement d'autres risques potentiels (effondrement, poussière, contact avec lignes électriques...) facilité des prises de mesures 	<ul style="list-style-type: none"> pas d'intervention immédiate si besoin autorisation des autorités compétentes formation obligatoire

OPPBTP

IRISST

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

... ➤ Choisissez une solution sécurisée pour vos salariés

L'utilisation d'un drone permet d'éviter le recours à une nacelle ou un échafaudage tout en restant au sol, au regard des interventions à réaliser : reconnaissance, diagnostics, mètres, inspections techniques et thermiques d'une toiture, surveillance de chantier.

Attention toutefois de ne pas oublier que cette utilisation nécessite une autorisation des autorités compétentes.

➤ Formez et informez vos salariés à l'utilisation des équipements

Les formations théoriques et pratiques à suivre par les pilotes de drones professionnels sont régies par un décret relatif à la formation exigée des télépilotes utilisant des aéronefs civils (drones) circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.

Ce décret stipule que, pour pouvoir exercer une activité de télépilote, les aspirants pilotes professionnels de drone doivent, à partir du 1^{er} juillet 2018 :

- obtenir le nouveau « Certificat d'aptitude théorique de télépilote » délivré par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- obtenir une « Attestation de suivi de formation » pratique, relative aux différents scénarios opérationnels S1, S2, S3 et S4. Cette attestation est délivrée par l'exploitant en charge de la formation

Zone peuplée	Survol de tiers	Vol en vue	Distance horizontale maximale	Masse maximale	Hauteur maximum de vol
S3	Oui	Oui	100 m	8 kg si non capot*	150 m
S1	Non	Oui	200 m	-	150 m
S2	Non	Non possible	1000 m	< 2 kg > 2 kg	150 m / 50 m
S4	Possible	Oui	-	2 kg	150 m

* drone non relié par tout moyen physique au sol ou à une structure fixe ou mobile, ou encore à son télépilote.

POUR ALLER PLUS LOIN

L'utilisation de drones permettra d'effectuer des travaux comme : le nettoyage et le démaquage ou encore le transport de matériel.

- CSTC (Centre Scientifique et Technique de la Construction) Utilité des drones pour le couvreur
- OPPBTP : Utiliser un drone et un logiciel de gestion
- Ameli : Bâtiment et Travaux Publics

* Conception graphique : Clémentine Rocchi / A&V Creative - Illustrations : Emmanuelle Nagle.com - Uniquement pour le web.

IMPORTANT
Rendez-vous sur le site ameli.fr pour accéder à ces fiches

BIEN CHOISIR SON MATÉRIEL

UNE COLLECTION DE 5 FICHES CBCM* POUR VOUS ORIENTER
LORS DE L'ACHAT DE VOTRE MATÉRIEL



IMPORTANT

Accès à ces fiches
prochainement disponible
sur le site [ameli.fr/](https://www.ameli.fr/)

*Comment Bien Choisir Son Matériel

OPPBTP

SECURITE SOCIALE
**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

 **IRISST**
SANTÉ & SÉCURITÉ DES ARTISANS
DU BTP-PAYSAGE

ZOOM SUR UNE FICHE CBCM*

COMMENT BIEN CHOISIR UNE PLATEFORME A MAÇONNER* QUI PRESERVE LA SANTE ET LA SECURITE DES UTILISATEURS ?

*à l'exclusion des plateformes mobiles ou empilables

Les points clés à prendre en compte dans la commande



Le montage d'un mur en briques/parpaings expose à des risques de chutes de hauteur et à des risques liés aux manutentions manuelles et postures contraignantes

La chute de hauteur constitue la seconde cause d'accidents du travail mortels après ceux de la circulation. Ce risque est présent lors de travaux en hauteur (chute en périphérie, chute au travers des matériaux...) ou encore lors de travaux à proximité d'une dénivellation (puits, tranchée...).

Pour prévenir les chutes de hauteur et les manutentions répétées lors des activités de maçonnerie, il faut agir à la fois sur la conception des ouvrages et des équipements, sur les postes de travail et sur les modes opératoires.

Cette fiche a pour objectif de vous aider à choisir une plateforme à maçonner permettant de réduire efficacement ces risques.

LES POINTS CLÉS

Conception / Fonctionnalités

Les plateformes à maçonner sont des équipements qui permettent de répondre à l'obligation réglementaire d'opérer à partir d'un plan de travail sécurisé, elles sont assimilées à des plateformes élévatoires mobiles de personnel (PEMP).

CBCM13 - V01.08.2022

La plateforme doit :

- Être neuve et conçue conformément aux normes en vigueur : NF E 85 014 (installations industrielles) ou NF EN ISO 14122-2 (machines),
- NF EN 280 de 2015 "Plateformes élévatoires mobiles de personnel".
- Être équipée d'une plate-forme de travail d'au moins 2 mètres de large permettant le stockage d'une palette,
- Avoir une capacité de charge de 2 à 3 Tonnes,
- Permettre de travailler jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres,
- Être équipée de protections contre les chutes sur toute la périphérie (avec lisse, sous-lisse, plinthe et portillon d'accès à fermeture automatique),
- Disposer des commandes sur la plateforme comprenant un arrêt d'urgence,
- Avoir une mise à niveau motorisée, sans effort et adaptable à la hauteur de travail,
- Être non mobile, non empilable.

Raccordement / Energies / Fluides / Contrôle

L'équipement doit être raccordé électriquement sur un réseau dont la puissance est adaptée (230 V).

Aménagement du poste de travail

L'accès au plateau se fait en position basse par le portillon.

Mise en place et déplacement de la plateforme :

La plateforme doit être positionnée sur un sol/support stable.

La plateforme non mobile est à placer/déplacer de préférence avec une grue à l'aide des anneaux de grutage, ou avec un chariot élévateur à l'aide des prises fourches prévues par le constructeur.

Des protections en périphérie de plateforme doivent empêcher l'accès aux ciseaux lors des mouvements.

Maintien en place des garde-corps :

Le maintien à la hauteur initiale du garde-corps coté parement est considéré comme une exigence essentielle de sécurité ; en effet, l'escamotage du garde-corps coté parement ne permet pas de préserver la sécurité des utilisateurs.

Dans le cas contraire, l'utilisation d'EPI anti-chutes est nécessaire et exige un point d'ancrage défini par le constructeur. Celui-ci doit garantir que la plateforme reste stable en cas de chute (de moins d'un mètre) d'un salarié.

Entretien / Nettoyage / Contrôle

Il convient de toujours respecter les instructions pour la maintenance, le nettoyage et l'entretien de l'équipement et de ses accessoires que vous trouverez dans la notice technique et le manuel d'utilisation fournis par le fabricant du matériel.

Vérifications générales périodiques :

Point essentiel : ces équipements de levage et leurs accessoires devront faire l'objet d'une vérification générale périodique semestrielle, en référence notamment à l'article 9 de l'arrêté du 01/03/2004 (état de conservation des équipements de levage).

CBCM13 - V01.08.2022

Formation / Information / Documentation

Il convient de s'assurer de l'existence d'une documentation relative aux caractéristiques techniques de la machine, d'une notice et de la déclaration de conformité CE.

La conduite des plateformes est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate (article R.4323-55 du Code du travail), et disposent d'une autorisation de conduite délivrée par leur employeur après visite médicale.

En particulier, si les conducteurs n'utilisent que la plateforme à maçonner et ne sont pas amenés à utiliser de PEMP, il convient de réaliser sur l'équipement lui-même une formation spécifique et l'évaluation correspondante. Ce qui permettra la délivrance d'une autorisation de conduite **UNIQUEMENT** pour les tables à maçonner.

Il n'en est pas moins recommandé, pour l'évaluation, de faire appel à un Organisme Testeur CACES® (OTC) certifié pour délivrer les CACES® R.486 de catégorie A.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ♦ Site web : ameli/entreprise
- ♦ Site web : preventionbtp.fr
- ♦ DOSSIER INRS : RISQUES LIÉS AUX CHUTES DE HAUTEUR - 10/04/2017 - Équipements permanents pour l'accès et le travail en hauteur <https://www.inrs.fr/risques/chutes-hauteur/equipements-permanents-access-travail-hauteur.html>
- ♦ DOSSIER INRS : RISQUES LIÉS AUX CHUTES DE HAUTEUR - 11/04/2017 - Ce qu'il faut retenir <https://www.inrs.fr/risques/chutes-hauteur/ce-qu-il-faut-retenir.html>
- ♦ DOSSIER INRS : RISQUES LIÉS AUX CHUTES DE HAUTEUR - 10/04/2017 - Échafaudages et plates-formes individuelles <https://www.inrs.fr/risques/chutes-hauteur/echafaudages-plates-formes-individuelles.html>
- ♦ INRS - ED 6110 - 12/2019 - Prévention des risques de chutes de hauteur <https://www.inrs.fr/media.html?ref=INRS-ED%206110>
- ♦ IRIS-ST : RISQUES - Chutes de hauteur <http://www.iris-st.org/nb.php?id1=3&id2=16>
- ♦ INRS - ED 6348 "Questions-réponses sur la formation, l'autorisation de conduite et le CACES®" : <https://www.inrs.fr/demarche/caces-certificat-aptitude-conduite-securite/ce-qu-il-faut-retenir.html>

CBCM13 - V01.08.2022

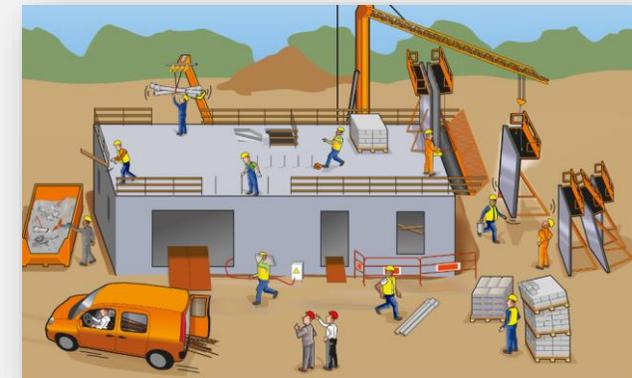
IMPORTANT

Accès à cette fiche
prochainement disponible
sur le site ameli.fr/

*Comment Bien Choisir Son Matériel

SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

PERMETTRE AU NOUVEL ARRIVANT D'IDENTIFIER AU PLUS TÔT LES SITUATIONS À RISQUES SPÉCIFIQUES À VOTRE MÉTIER GRÂCE À TUTO PRÉV'



IMPORTANT



Rendez-vous sur le site de l'INRS rubrique TutoPrév' pour découvrir ce document

INTÉGRER LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS L'ENTREPRISE

LE CAHIER DE
L'ACCUEILLANT
POUR METTRE
EN PLACE
L'ACCUEIL DU
NOUVEAU DANS
L'ENTREPRISE
ET À SON POSTE
DE TRAVAIL



IMPORTANT

Disponible gratuitement
sur le site Ameli :
[Cahier de l'accueillant](#)

SE FORMER AUX BASES DE LA PRÉVENTION GRÂCE À LA E-FORMATION

E-FORMATION
POUR ACQUÉRIR
LES CONNAISSANCES
DE BASE EN SANTÉ
ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL



- 4 modules :
- S'initier à la prévention des risques professionnels
 - Comprendre les liens entre travail et santé
 - Comprendre l'accident du travail
 - Participer à l'évaluation des risques professionnels

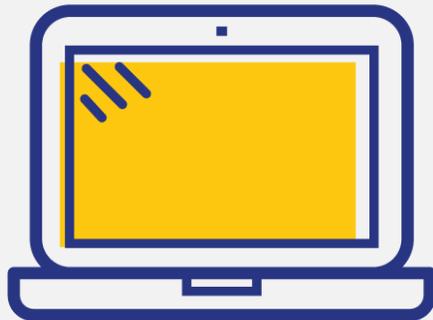
IMPORTANT

Disponible gratuitement sur
le site de formation de
l'INRS :
eformation-inrs.fr



Formations dédiées aux
métiers du BTP

RETROUVEZ NOUS



www.ameli.fr/entreprise/sante-travail

www.inrs.fr

www.preventionbtp.fr/

www.iris-st.org

QUESTIONS / RÉPONSES



Posez vos questions
dans l'onglet "Questions" !





MERCI !

OPPBTP

 **l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

 **IRISST**
SANTÉ & SÉCURITÉ DES ARTISANS
DU BTP-PAYSAGE